

DIALOGUE & SOLIDARITÉ, POUR ACCOMPAGNER LES VEUVES ET LES VEUFS



ÉCOUTE
ACCOMPAGNEMENT
PARTAGÉ
SOUTIEN

ASSOCIATION LOI 1901
FONDÉE PAR L'OCIRP

**Dialogue
& Solidarité**
pour les veuves et les veufs



ACCUEIL ÉCOUTE

DIALOGUE & SOLIDARITÉ propose des services gratuits, ouverts à tous.

Afin d'être mis en relation avec l'un des professionnels de ses espaces ou pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler le numéro national gratuit de l'association :

0 800 494 627 Service & appel gratuits

UNE ÉCOUTE APPROPRIÉE APRÈS UN VEUVAGE

Passés les premiers mois occupés par les nombreuses démarches à accomplir, l'entourage n'apporte plus forcément le soutien dont on a besoin.

L'association Dialogue & Solidarité propose aux personnes en situation de veuvage de parler, de faire leur travail de deuil, en les accompagnant dans des groupes de parole constitués de personnes dans la même situation.

Dans un esprit de convivialité et de réconfort, l'association anime ces groupes en respectant le vécu individuel du deuil et les règles de confidentialité.

LES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Limités à quatre ou cinq, ils peuvent être proposés dans l'attente ou en parallèle des réunions de groupe de parole si une personne souhaite s'exprimer en privé.

LES GROUPES DE PAROLE

- se réunissent en toute confidentialité ;
- permettent l'échange avec des personnes vivant une situation analogue ;
- sont composés de 8 à 10 personnes accueillies pour des réunions de deux heures par mois ;
- sont animés par des professionnels et bénévoles formés et expérimentés.

L'ENTRETIEN PRÉALABLE AU GROUPE DE PAROLE

Effectué avant d'intégrer un groupe de parole, il permet à l'endeuillé de faire le choix d'y participer.

LES ENTRETIENS TÉLÉPHONIQUES

Sont proposés aux personnes ne pouvant pas se déplacer.